

## L'actualité du Sport Scolaire, septembre 2020

Un dossier réalisé pour faire le bilan de l'année écoulée et attirer l'attention sur les points de vigilance pour l'année à venir.

# LE SNEP-FSU TOUJOURS EN ACTION POUR L'EPS ET LE SPORT SCOLAIRE



L'année que nous venons de vivre aura été éprouvante : Réforme des lycées et bataille sur les E3C, luttes contre le projet de réforme des retraites, continuité de la lutte contre les conséquences de la loi de transformation de la Fonction publique et .... pandémie de la COVID-19. Dès la reprise partielle post-confinement et encore durant l'été, le SNEP-FSU a fait des propositions concrètes et demandé un protocole spécifique pour l'EPS.

Le ministère a enfin répondu à la demande du SNEP-FSU ! Une annexe au protocole sanitaire, spécifique à l'EPS est parue le 28 août. Elle stipule bien que toutes les APSA peuvent reprendre en étant vigilant au respect des gestes barrières. La reprise des AS est bien entendue permise et l'organisation des rencontres est laissée à la responsabilité de l'UNSS. Nous attendons encore à ce jour, la parution de recommandations en provenance de la Direction Nationale UNSS !

### Retour sur l'année écoulée pour le sport scolaire

3 Conseils d'Administration et 2 Assemblées Générales. Le nouveau PNDSS 2024-2024 et le nouveau Règlement Fédéral ont été adoptés. **Le SNEP-FSU a obtenu l'annulation de l'augmentation de la licence au 01/09/2020 !**

Les CDUNSS, CRUNSS et l'AG UNSS ont été renouvelés. Les représentants des AS pour les 4 années à venir ont été élus ;

De nouvelles modalités pour le fonds de solidarité national et pour l'attribution des aides de l'ANS (ex CNDS);

Les activités du sport scolaire ont été mises à l'arrêt de mars à juin du fait de la pandémie de la COVID19 ;

Le dispositif 2S2C, largement dénoncé par le SNEP-FSU, annoncé comme transitoire pour la période post-confinement. Mais JM Blanquer ne cache pas sa volonté de le faire perdurer et de le déployer, ce à quoi le SNEP-FSU s'opposera avec force.

### Le contexte de rentrée

Malgré le contexte sanitaire encore complexe et au regard du protocole EN, les conditions sont réunies pour redémarrer nos AS à la rentrée : sont autorisés le brassage des élèves, toutes les APSA, en respectant les gestes barrières et sans masque pendant la pratique physique. Il est essentiel que les AS, comme l'EPS, aient accès aux installations sportives et aux vestiaires. Le chef d'établissement doit y veiller scrupuleusement et, le cas échéant, intervenir pour y remédier le plus rapidement possible.

Nos élèves comptent sur nous pour leur proposer des contenus riches et ambitieux, pour les accompagner dans leurs progrès et leur permettre d'accéder à leur meilleur niveau de pratique et d'engagement. Le SNEP-FSU sait que vous répondrez présent.es.

[nathalie.francois@snepsfu.net](mailto:nathalie.francois@snepsfu.net)



**BONNE RENTREE**

### BIENVENUE !

Comme à chaque rentrée, des modifications peuvent avoir eu lieu au sein des équipes EPS, des districts ou encore des services UNSS. L'arrivée de nouvelles et nouveaux collègues participe des dynamiques à poursuivre et des projets à faire évoluer. Le SNEP-FSU souhaite la bienvenue à toutes et tous, avec une attention particulière pour les fonctionnaires stagiaires. Ensemble nous travaillerons au sport scolaire de demain !

### CE QUI VA MARQUER LA RENTRÉE ET CETTE ANNEE SCOLAIRE

**La licence n'augmentera pas au 1<sup>er</sup> septembre 2020 : une victoire du SNEP-FSU !** (voir p3)

**Photo sur la licence** : la saisie sur OPUSS sera bloquée pour les Chpts de France en 2021, pour les Chpts d'académie en 2022 et pour les Chpts départementaux en 2023

**Le PNDSS 2020-2024** : des réunions vont être organisées pour construire les nouveaux plans PDDSS et PADSS

**L'ANS a remplacé le CNDS** : créer un « Compte Asso » pour demander une subvention (voir p3)

## LE NOUVEAU REGLEMENT FEDERAL (RF)

Pour plus de détails sur le PNDSS et le RF retrouvez les interventions du SNEP-FSU à l'AG du 30/06/2020 : <http://www.snepfusu.net/sportsco/textesoff.php>



Il a fait l'objet de très longs débats lors de l'AG UNSS du 30/06/2020. La partie concernant les Jeux des lycées, les Jeux des jeunes et le critérium 3<sup>èmes-2<sup>ndes</sup></sup> a été « retirée » avant la mise au vote. Il a été adopté avec 50% de voix POUR et 50% d'abstentions. Le SNEP-FSU et les élus des AS se sont abstenus, estimant qu'il aurait été nécessaire de le faire évoluer encore. Nous avons donc demandé que de nouveaux temps de travail soient organisés.

### Les principaux points sur lesquels nous avons été entendus

Les Festivals : nous sommes satisfaits que ce terme, propre notamment à la danse chorégraphiée et aux arts du cirque, ait été intégré.

CMN et Fiches Sport : les propositions des CMR et CMD seront étudiées par les CMN pour l'année suivante. Les fiches Sport seront éditées en juin ou septembre et ne seront plus modifiées après le 30 octobre.

Les jeunes coaches ou jeunes capitaines sont enfin autorisés à être également joueurs en sports collectifs.

### Les principaux points de désaccords qui persistent

Les Fiches Sport : Notre proposition de les appeler désormais fiches APSA n'a pas été retenue. Pour le SNEP-FSU, les activités artistiques, leurs formes diverses de rencontres et de festivals devraient être reconnues dans le RF à l'instar des Sports dont elles se distinguent.

Le mot « rencontre » : il n'est pas systématiquement adjoint aux mots « championnat » ou « compétition ». De ce fait, certains champs des pratiques UNSS sont oubliés.

Tous les élèves doivent pouvoir se retrouver dans le RF : aux côtés des sportifs et compétiteurs pourquoi ne pas accepter d'ajouter des interprètes, au sens artistique du terme ? Et aux côtés des différents jeunes officiels, ajouter des jeunes critiques d'art ou des jeunes régisseurs ?

La distinction des podiums entre les LGT et les LP : cette distinction ne se justifie plus avec les réformes du lycée et du Baccalauréat. Il ne s'agit pas de nier les spécificités des différents lieux d'enseignement mais de considérer de façon égale les élèves qui participent à des rencontres ou championnats communs.

Les Jeux des lycées : le SNEP-FSU a demandé à ce qu'ils soient retirés pour le moment du RF. En effet, alors que leur contenu et leur organisation n'ont pas été discutés en amont, ni même précisés le jour de l'AG, ils viendraient en remplacement de certains championnats de France. Ainsi selon les années, 10 à 25% des pratiquants d'AS de lycées seraient concernés par la suppression de championnats de France.

Les Jeux des Jeunes et le critérium 3<sup>èmes-2<sup>ndes</sup></sup> : le SNEP-FSU a porté le même avis sur ces événements que pour les Jeux des lycées évoqués ci-dessus.



### LES RESULTATS DES ELECTIONS UNSS

Les élections UNSS ont eu lieu tout au long de l'année dernière. Nous avons déploré de nombreux dysfonctionnements dus à un manque d'implication de la Direction Nationale.

La Directrice Nationale s'est engagée à mettre en place un groupe de travail autour des futures élections UNSS (qui auront lieu en 2024) afin de permettre un vrai exercice démocratique sur tout le territoire (au moins 2 départements n'ont pas réalisé d'élections).

Le SNEP-FSU se réjouit de l'élection au niveau national de la liste « Le sport scolaire, un droit pour toutes et tous » qu'il soutenait. En annexe de ce dossier, vous trouverez les noms des représentants SNEP-FSU et des élus des AS de votre département et de votre académie.

Si vous souhaitez contacter les élus des AS nationaux :

Le site <https://elusdesasunss.wixsite.com/elusdesasunss>

L'email : [elusdesasunss@gmail.com](mailto:elusdesasunss@gmail.com)

La page facebook : <https://www.facebook.com/Elus-des-As-nationaux-483328758736565/?ref=bookmarks>

## LE PNDSS 2020-2024

Le SNEP-FSU a participé aux travaux du comité de pilotage du PNDSS. Il a acté positivement la prise en compte de nombre de ses propositions, aussi a-t-il approuvé le PNDSS 2020-2024 lors de l'AG du 30 juin 2020.



Il a particulièrement insisté pour que le terme de **rencontre** soit central dans le document car il représente pour nous un élément moteur de l'UNSS. De la même manière, le SNEP-FSU a défendu l'idée que **les arts corporels et du spectacle** apparaissent comme un enjeu important du développement de l'UNSS. Il a également proposé l'introduction de la notion de **réduction des inégalités** dans le nouveau PNDSS.

Un bémol cependant, **l'obligation de la libération du mercredi après-midi n'apparaît pas suffisamment explicitement** alors qu'elle est pourtant un levier essentiel au bon fonctionnement des rencontres pour toutes les associations sportives.

Ce nouveau plan devrait être envoyé à chaque AS dès le début du mois de septembre.

Pour rendre cet outil fonctionnel et pour le faire vivre sur le terrain, il sera essentiel de mettre en place, dans les plus brefs délais, des temps de travaux qui réuniront tous les acteurs du sport scolaire localement.



Plus de détails sur les budgets et l'ANS retrouvez les interventions du SNEP-FSU à l'AG du 30/06/2020 et au CA du 3/12/2019 : <http://www.snepfsu.net/sportsco/instances.php>



## LE BILAN FINANCIER 2019

Il a été adopté à l'AG du 30 juin 2020 avec 53% des voix POUR, **41% CONTRE (SNEP-FSU et élu.es des AS)** et 6% d'ABSTENTION.

Des subventions en baisse : pour le MEN moins 38 000€ (soit -1%) ; ministère des sports moins 320 000€ (soit -32%) ; conseils régionaux moins 522 000€ (soit -17,5%).

Des entrées supplémentaires : conseils départementaux + 200 000€ (soit + 4%), partenariats + 160 000€ (soit + 3,5%), les licences + 98 000€ (soit + 0,8%).

A noter la maîtrise du chapitre « fonctionnement » et le moindre dépassement du chapitre « communication ».

Avec ces résultats nous aurions pu nous attendre à ce que l'exercice soit au mieux équilibré, soit légèrement déficitaire, mais NON ! L'exercice a été excédentaire de 960 000€ et ce sont les crédits d'animation qui ont fait les frais de cette mauvaise gestion puisqu'ils ont été amputés d'1,2M€, inadmissible pour le SNEP-FSU !

Le SNEP-FSU a obtenu l'annulation de l'augmentation de la licence qui était prévue au 01/09/2020 !

## LE BUDGET PREVISIONNEL 2020

Il a été adopté à l'AG du 28 janvier 2020 alors que nous n'avions pas le bilan 2019. Résultat des votes = 63,2% POUR et **36,8% CONTRE (SNEP-FSU et élus des AS)**.

Les subventions annoncées restent quasi identiques à 2019. Nous avons contesté le fait que le MEN n'augmente pas la sienne alors que les licences ne cessent d'apporter toujours plus chaque année. Ce sera vrai une nouvelle fois puisque la licence devrait augmenter d'1% aux dires de l'UNSS (3% en réalité puisque l'augmentation ne peut prendre effet qu'au 1/09.... le SNEP-FSU sait compter, lui. Il ne s'est pas fait abuser !!!).

**Les crédits d'animation sont en baisse de 500 000€ (soit -2,4%) alors que la licence va augmenter, inacceptable !**

**MAIS...VICTOIRE DU SNEP-FSU à l'AG du 30 juin : la licence n'augmentera finalement pas !** Elle reste à 15,62€. Nous avons fait cette demande au CA du 19 mai, renouvelée lors de l'AG de juin et nous avons été entendus.

## L'Agence Nationale du Sport (ANS)

est devenue en 2020 la gestionnaire des crédits antérieurement gérés par le CNDS. C'est désormais à chaque fédération (donc à l'UNSS) d'instruire les projets et de valider la liste des bénéficiaires ainsi que les montants proposés.

**Pour les AS, comment ça marche ?** Les dossiers de demandes de subventions sont à déposer via la plate-forme « **Compte Asso** ». Ils sont étudiés par les services UNSS qui les transmettent au comité de pilotage national pour décision finale. Les subventions seront versées directement aux AS dont les projets auront été retenus.

**Bilan de l'ANS 2020** : 1 228 336€ ont été distribués dont 76 % à destination des services UNSS et 24% à destination des AS.

Les 295 000€ destinés aux AS ont permis d'attribuer une subvention à 274 AS dont 71 au titre du fonds de solidarité (11 dans les DOM et 60 en métropole). Le nombre d'AS ayant obtenu une subvention varie de 1 à 31 selon les académies (9 en moyenne) et la moyenne des subventions accordées est de 1413€.

Nature des projets éligibles	Nombre de projets retenus en 2020
Fonds de solidarité : les AS en difficulté éligibles aux critères du fonds de solidarité	71
Projet en lien avec l'inclusion sportive d'une pratique pour public éloigné	49
Les AS portant un projet de District de pratique promotionnelle multi activités - organisation élèves 100% acteurs	63
Projet en lien avec l'inclusion sportive d'une pratique santé	20
DOM vers Métropole : les AS d'Outre-Mer éloignées des rencontres pour raisons financières	30
Projet contre le décrochage par une pratique sportive vers la re-scolarisation	41

## La JNSS du 23/09/2020\* et la journée européenne du sport scolaire (ESSD)

La JNSS dont la thématique 2020 est le lien monde scolaire/monde fédéral est programmée au cœur de la Semaine Européenne du Sport.

**Et si votre AS, en même temps qu'elle participe à la JNSS, contribue à la promotion de la pratique sportive dans les écoles des pays d'Europe en s'inscrivant à la Journée Européenne du Sport Scolaire (ESSD) ?** Ce serait ainsi une belle occasion de mettre en avant l'originalité et les réussites du « sport scolaire à la française ».

Toutes les infos : <http://www.snepfsu.net/sportsco/index.php>

Pour s'inscrire (2mn suffisent) : <http://www.essd.eu/fr/registration/>

\*A cette heure, impossible de connaître le contexte sanitaire au moment de cette journée, ni quelles directives seront données.



## LE SPORT SCOLAIRE DE L'APRES CONFINEMENT

L'année scolaire 2019/20 restera dans les mémoires en raison de la pandémie de la COVID-19. Le sport scolaire n'a pas été épargné par les différentes mesures prises par le gouvernement. En effet, les rencontres, manifestations et championnats se sont brutalement arrêtés mi-mars, laissant aux pratiquants et aux animateurs un goût d'inachevé. Malgré la reprise progressive de l'enseignement de l'EPS, disparate selon les territoires et les établissements, le sport scolaire a dû se résoudre à un arrêt total pour cette année à quelques rares exceptions (quelques activités d'AS en juin, quelques stages jeunes officiels en visio...).

### Le 2S2C, un Cheval de Troie !

Au lieu de réfléchir et d'impulser une reprise progressive de l'AS et des rencontres dans le respect du protocole sanitaire, le gouvernement a préféré promouvoir son dispositif surprise : le 2S2C. Ce dernier vient clairement en concurrence de l'EPS et de l'AS. Les cadres UNSS ont été largement sollicités par la direction nationale afin d'aider à sa mise en place. L'ensemble de la communauté EPS a exprimé son incompréhension et les dangers à voir ce genre de dispositif se mettre en œuvre alors même que le Sport, l'éducation à la santé, la culture, l'éducation civique font déjà partie intégrante des missions de l'Etat et du service public d'Education. Alors que le potentiel enseignant existe, pourquoi aller chercher des compétences ailleurs ? Dans certains endroits, notamment dans les grandes agglomérations, les installations ont été parfois largement « réquisitionnées » pour ce 2S2C au détriment de l'enseignement obligatoire de l'EPS. Il est proprement inacceptable qu'à aucun moment, ce dispositif n'ait fait l'objet de discussions avec celles et ceux qui au quotidien animent les AS, qu'à aucun moment on a pensé à réunir les différentes instances UNSS pour l'évoquer et recueillir des avis.

2S2C, un dispositif « transitoire » ou préfigurateur du système éducatif de demain ? Lors du dernier CA de l'UNSS, le représentant du MEN a annoncé que de nombreuses conventions s'arrêteraient le 4 juillet 2020. Mais, nous pouvons légitimement craindre une réactivation renforcée du 2S2C avec l'ajout du Ministère de la Jeunesse et des Sports au portefeuille de JM Blanquer. Il faudra être vigilant dès la rentrée afin de ne pas laisser le dispositif concurrencer l'EPS et le sport scolaire notamment dans l'accès aux équipements sportifs.

### E-sport, challenges et défis via vidéos, ce n'est pas le sport scolaire de demain que nous voulons !

Si la période de confinement nous a conduit à imaginer de nouvelles pratiques et de nouvelles « confrontations », faut-il pour autant chercher à les développer ? Si nous ne nions pas l'intérêt du e-sport en termes d'innovations technologiques, le « gaming » et les intérêts marchands n'ont leur place, ni à l'Ecole, ni dans le sport scolaire. D'ailleurs un récent rapport de l'OMS pointe le temps passé devant écran par les jeunes comme un des facteurs explicatifs de la baisse d'activité physique.

L'Ecole n'a pas à accompagner ces tendances et usages de la jeunesse mais au contraire à travailler à l'acquisition d'un habitus santé par la pratique. Nous ambitionnons que les futures générations aient une pratique physique régulière, vectrice de santé, de relations vivantes, de rencontres et d'acceptation des différences. De façon responsable, nous ne devons pas encourager des pratiques virtuelles supplétives aux activités physiques.

\* Voir l'analyse et la position du SNEP-FSU : <http://www.snefsu.net/vieetab/2s2c.php>

## LES INCONTOURNABLES DE LA RENTRÉE

### Mémo de rentrée des secrétaires et trésoriers d'AS

- Affilier rapidement l'AS ;
- Assurer l'AS, vérifier les contrats et garanties en cas de location de minibus ;
- Préparer les demandes de subventions diverses ;
- Assister le président d'AS pour la préparation de l'AG et la mise en place du comité directeur.

*NB : une licence est valable jusqu'au 30 octobre de l'année suivante.*

### Le forfait d'AS

Il est « insécable » c'est-à-dire qu'il ne peut être partagé entre plusieurs établissements et ne peut être inférieur à 3h.

3h pour TOUS les enseignants d'EPS : temps complet, temps partiel, TZR, poste à cheval, contractuels et pour les stagiaires « plein temps ».

*NB : pour les 670 stagiaires « mi-temps » les 3h s'effectueront sur le 1<sup>er</sup> semestre (Rappel : le SNEP-FSU porte le mandat d'un retour au forfait 3h sur toute l'année)*

### Le CA peut voter une subvention en direction de l'AS

Cf. circulaires des 25/10/96 et 25/04/02, décret du 26/10/12. Penser à présenter le bilan financier de l'AS en CA.

### Le mercredi après-midi c'est pour le sport scolaire !

Extrait de la **NS du 21/03/2016** « *La libération du mercredi après-midi, comme temps dévolu aux activités de l'association et aux compétitions organisées par l'UNSS, est une des conditions nécessaires à l'existence et au développement du sport scolaire.* ».

**Une attention toute particulière devra être portée sur les AS de lycées pour que tous les mercredis après-midi soient libérés pour le sport scolaire et ce malgré la mise en place de la réforme des lycées.**

Des doutes ? Besoin d'aide ? Contactez le SNEP-FSU



[www.snefsu.net](http://www.snefsu.net) <http://www.snefsu.net/sportsco/index.php>

